

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 9 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°7

DÉCISION N° 0-27178-2011/DEF/CEMM
portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la marine nationale.

Du 5 octobre 2011

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-27178-2011/DEF/CEMM portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la marine nationale.

Du 5 octobre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 0 2 7 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703 ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°51 du 9 décembre 2011, texte 7.

L'agrément de parrainage du bâtiment chasseur de mines tripartite *Pégase*, accordé à la ville d'Antony (Hauts-de-Seine) par décision n° 606/EMM/CAB du 12 août 1986 ⁽¹⁾ relative au parrainage d'un bâtiment de la marine nationale, est annulé.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Bernard ROGEL.

(1) n;i; Bo.